

# Les énergies renouvelables Outre-mer : laboratoire pour notre avenir

---

## Déclaration du groupe de la CFE-CGC

La CFE-CGC salue le travail de la section des activités économiques et plus largement du CESE qui, grâce à cette autosaisine sur les énergies renouvelables, a su faire émerger des solutions aux légitimes besoins en énergie de la France d'Outre-mer. L'accès et le coût, questions d'actualité, sont des clefs déterminantes pour en favoriser la croissance.

Les départements, régions et territoires ultramarins se caractérisent par leur grande dépendance aux énergies fossiles importées. L'insularité et la non-interconnexion à un réseau, constituent deux singularités qui leur imposent des solutions adaptées.

Dans le respect d'un équilibre environnemental toujours fragile, favoriser la part des énergies renouvelables dans un *mix* énergétique spécifique aux DROM/COM apparaît comme un levier à même de stimuler leur nécessaire développement économique et donc social. Il l'est également pour espérer atteindre à l'horizon 2020 (hors Mayotte) l'objectif des 50 % minimum dans la consommation finale d'énergie fixé par la loi dite Grenelle 1.

La CFE-CGC insiste particulièrement sur deux points :

**le nécessaire soutien de la puissance publique** : globalement plus élevés à ce jour (hors la géothermie) les coûts des énergies renouvelables induisent des modèles économiques nécessairement évolutifs. Le soutien à des démonstrateurs, par des fonds dédiés, celui plus généralement, à la recherche-développement dans le cadre du grand emprunt notamment, demeurent essentiels. Pour notre organisation, la politique des subventions doit arriver en aval de la création de filières. Elle doit, en outre, être assortie de conditions sur l'emploi de technologies « *made in France* » (*versus* les technologies importées, et les effets d'aubaine associés). Par ailleurs, la visibilité et la stabilité des tarifs d'utilisation doivent être les objectifs afin d'inciter les différents agents économiques au changement. Les incitations fiscales demeurent un bon levier pour encourager les investissements, sous réserve qu'elles soient temporaires en visant leur extinction à l'arrivée à maturité de ces nouvelles technologies ;

**la coordination des politiques publiques** : les différences de statuts juridiques, le grand nombre d'acteurs impliqués (économiques et associatifs), la multiplicité des projets, des programmes, des plans et autres schémas d'aménagement, ne sont pas toujours le gage d'efficacité ni même de cohérence. Il est donc essentiel que l'ensemble, pouvoirs publics et collectivités, via l'ADEME notamment, coordonnent mieux les politiques publiques. Jumeler, par exemple, ces collectivités avec d'autres en métropole qui travailleraient à

produire des éléments utilisés serait une démarche valorisant la réussite de notre excellence technologique. La tenue régulière du comité interministériel de l'Outre-mer devra favoriser les processus décisionnels.

À l'heure où des membres de l'Union tournent le dos au nucléaire pour investir massivement dans la recherche et développement en matière d'énergies renouvelables, l'Outre-mer peut constituer un formidable laboratoire technologique du savoir-faire français. De plus, ces différentes filières contribuent à sédentariser des emplois industriels dont manquent cruellement les territoires concernés. Importées et adaptées à la métropole, ces technologies sont source de valeur ajoutée, de croissance et créatrices d'emplois qualifiés. Elles pourraient, à terme, constituer un levier pour l'exportation.

En conclusion, une politique offensive en matière d'investissements, de coordination et de gouvernance s'impose aux pouvoirs publics pour améliorer sensiblement la situation de nos compatriotes au regard de leurs besoins énergétiques. C'est aussi un devoir de solidarité nationale.

La CFE-CGC a voté pour cet avis.